



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Subvention de Fonctionnement à l'Association Charentaise pour
l'Organisation du Circuit des Remparts d'Angoulême (ACOCRA)**

DE20141006_34	Conseil municipal du 6 octobre 2014
Rapporteur : Xavier BONNEFONT	Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014 Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN
- Mme PEREZ à M. BOUAZZA

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

**Subvention de Fonctionnement à l'Association
Charentaise pour l'Organisation du Circuit des Remparts
d'Angoulême (ACOCRA)**

Vie Associative et de la Jeunesse
id : 599

Conseil municipal
6 octobre 2014

34

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

La Ville d'Angoulême, Cité des Festivals, soutient les associations culturelles en leur accordant une subvention et/ou une aide technique et logistique.

Pour la 75ème édition du Circuit des Remparts, l'ACOCRA prend en charge des prestations techniques jusqu'à présent supportées par la Ville.

Il s'agit de la sonorisation du Circuit, des bureaux de contrôle et de la location des bungalows.

En conséquence, je vous propose de valider le versement d'une subvention de fonctionnement pour permettre à l'ACOCRA de faire face à ces nouvelles dépenses, pour un montant de 20 261,00 € .

La dépense en résultant est inscrite au budget principal 2014 chapitre 65, article 6574, NFA 415 .

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

0 contre : M nom

2 abstention(s) : Mme RICCI, Mme COUTANT

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
6 octobre 2014

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

